



\u00c9QUIPE MOBILE DE PR\u00c9VENTION DU SUICIDE DU JEUNE

DOCUMENT D'INFORMATION destin\u00e9 AUX PATIENTS ET A LEURS FAMILLES

Vous \u00eates aujourd'hui en relation avec un professionnel qui fait partie de l'\u00c9quipe mobile de pr\u00e9vention du r\u00e9seau « V.I.E.S. 37 » (en partenariat avec le C.H.R.U. de TOURS et la Maison des Adolescents d'Indre et Loire).

Ce r\u00e9seau est constitu\u00e9 dans le cadre de la loi n\u00b0 2002-303 du 4 mars 2003, relative aux droits des malades et \u00e0 la qualit\u00e9 du syst\u00e8me de sant\u00e9.

Il r\u00e9unit diff\u00e9rents intervenants (\u00e9tablissements de sant\u00e9, professionnels lib\u00e9raux, associations, institutions...), qui souhaitent s'engager dans une d\u00e9marche d'action coordonn\u00e9e pour l'aide aux personnes en difficult\u00e9 et pour la pr\u00e9vention du suicide.

Ce r\u00e9seau (ainsi que la Maison des Adolescents 37 et le CHRU) ont permis la cr\u00e9ation d'une \u00e9quipe mobile de pr\u00e9vention du suicide pour les jeunes.

L'\u00e9quipe mobile s'est fix\u00e9 la mission suivante en accord avec la charte du r\u00e9seau (d\u00e9taill\u00e9s sur son site vies37.psrc.fr) :

- Pr\u00e9venir le suicide en facilitant les liens entre les professionnels et les personnes \u00e0 risque.

Pour cela, les membres de l'\u00e9quipe mobile:

- Vont \u00e0 la rencontre des jeunes \u00e0 risque suicidaire ainsi que leur entourage pour \u00e9valuer la situation et les conseiller
- transmettent – avec l'accord des personnes concern\u00e9es – des informations utiles \u00e0 leur prise en charge, de fa\u00e7on confidentielle

Vous-même (ou votre enfant mineur) pouvez bénéficier de cette équipe mobile.

Ainsi vous serez mieux informé(e) des aides qui peuvent vous être proposées pour améliorer votre situation.

Bien entendu, cela n'entraînera aucune contrainte supplémentaire pour vous.

Vous conserverez toujours votre libre choix et vous pouvez renoncer à tout moment à bénéficier de cette aide.

Toutes les personnes amenées à vous informer, vous conseiller, vous accompagner... sont soumises aux règles du secret professionnel. Cela signifie que, sauf avec les éventuelles autres personnes qui vous accompagnent pour la même raison et au même moment (et qui sont soumises aux mêmes règles de secret), elles ne révéleront rien à personne de votre situation.

Par ailleurs, votre acceptation de cet accompagnement dans le cadre de l'Équipe mobile VIES 37 implique que des données vous concernant pourront – de façon strictement anonyme – être utilisées dans un but d'études destinées à améliorer nos connaissances et les façons d'aider les personnes en difficulté.

L'équipe mobile reste à votre disposition pour répondre à toutes vos questions

CONSENTEMENT DU PATIENT – PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE

Votre prise en charge par le réseau V.I.E.S. 37 ne peut se faire qu'avec votre consentement libre et éclairé tel qu'exprimé ci-dessous :

"Je reconnais avoir été informé des conditions de fonctionnement et des buts de l'Équipe mobile du réseau V.I.E.S 37.

J'accepte d'être pris en charge (ou que mon enfant mineur soit pris en charge) par ce réseau et bénéficie des prestations proposées.

J'accepte que les informations me concernant (ou le concernant) soient :

- transmises aux professionnels du réseau qui prendront directement part à mon accompagnement (ou mes soins) lesquels sont soumis au secret professionnel,
- utilisées, après anonymisation, pour des études et des formations professionnels.

NOM : **Prénom :**

Représentant pour enfant mineur :

Lien de parenté :

N° de téléphone

Adresse :

.....

Ville : **Code postal :**

Date :

SIGNATURE (précédé de la mention « Lu et approuvé ») :